

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la **rue de la Gare, route du Vin avenue Prince Henri** à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les travaux de construction du nouveau centre culturel. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

**Lieu : Rue de la Gare, Route du Vin, Avenue Prince Henri**

**Début : Lundi, le 6 juillet 2020 à 07h00**

**Fin estimée : Lundi, le 31 juillet 2023**

**Motif : Construction du nouveau centre culturel**

**Règlement : GRE-178-2020**

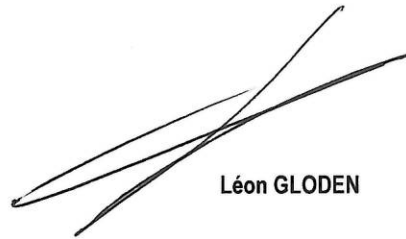
Grevenmacher, le 3 juillet 2020

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre,



Carine MAJERUS



Léon GLODEN